

## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
16 juin 2023

**Séance du 22/06/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à 18 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** : Patrick CLAUDE

**Excusés** : Marie MUNUERA

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sandra BIANCARELLI

### Délibération n°D\_2023\_030

#### Direction Régionale des Affaires Culturelles : demande de subvention réfection plancher clocher de l'Eglise

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les deux délibérations en date du 15/05/2023 relative aux demandes de subvention pour la réfection du plancher du clocher de l'Eglise St Jean Baptiste.

\*\*\* 50% ont été sollicitées auprès de la Région

\*\*\* 30% auprès de la Fondation du Patrimoine

Suite au dépôt des demandes de subvention, la Fondation du Patrimoine (délégation des Alpes-de-Haute-Provence) nous a fait savoir qu'elle ne pourrait pas subventionner notre projet de travaux et nous a invité à solliciter en second lieu la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), puisque l'Eglise est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

C'est donc dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau en modifiant le plan de financement comme suit :

* DRAC (30%)	1 656.90 €
* Région (50%)	2 761.50 €
* Autofinancement (20%)	1 104.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 523.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **MODIFIE** le plan de financement inhérent aux délibérations en date du 15/05/2023,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement

ci-après :

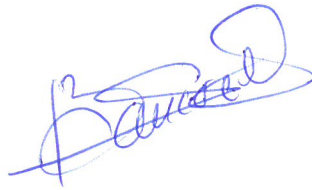


* DRAC (30%)	1 656.90 €
* Région (50%)	2 761.50 €
* Autofinancement (20%)	1 104.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 523.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**26 JUIN 2023**

**Publication / Affichage le.....**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/06/2023 004-210401097-20230622-D_2023_030-DE